



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 19.05.09

Scanné le 20 MAI 2009

09_PET_031

Monsieur
Jacques Perrin
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Lausanne, le 18 mai 2009

Dossier de pétition en faveur de Monsieur Blerim Llabjani – famille Llabjani

Monsieur le Président,

Nous avons l'humble honneur de vous soumettre par la présente, le dossier-pétition de Monsieur Blerim Llabjani qui s'est vu refuser l'octroi d'une autorisation de séjour en Suisse, malgré le fait que toute sa famille y réside de façon légale depuis 20, voire 40 ans (deux frères et une sœur se sont même naturalisés Suisses).

Monsieur Llabjani a reçu un avis d'expulsion au 10 juin prochain. Il est un honnête citoyen, travailleur; une personne très bien intégrée que ce soit dans le domaine privé ou professionnel; il est hautement apprécié de ses collègues et de ses supérieurs à l'EPFL où il travaille depuis 5 ans. Il a reçu des lettres de soutien et une première pétition a été signée par environ 400 personnes. A la suite de son avis d'expulsion, la communauté de l'EPFL s'est réunie et a rassemblé une pétition avec plus de 1'350 signatures contre cette décision.

Nous sommes parfaitement conscients que cette décision est motivée par des aspects légaux, mais aimerions vous faire partager en quoi nous considérons que cette expulsion, au delà de tout aspect juridique, est dénuée de valeur et de respect humain.

En effet, Blerim a été l'unique enfant d'une fratrie de six à être resté au Kosovo, à la demande de ses parents et en compagnie d'un demi-frère, pour s'occuper de sa grand-maman.

Avec le décès de sa grand-maman en novembre 1995, et ayant fini ses études obligatoires, les parents de Blerim lui ont demandé de venir rejoindre la famille en Suisse (décembre 1995), et lui ont proposé d'y poursuivre des études complémentaires professionnelles. Bien évidemment, les parents, d'humbles personnes et de situation modeste, ne s'imaginaient pas les répercussions qui s'en suivraient du fait que leur fils soit arrivé à l'âge de 19 ans au lieu de 18 ans (à 18 ans il aurait alors bénéficié du "regroupement familial").

La guerre éclata au Kosovo en 1998, détruisant la maison familiale et faisant fuir son demi-frère, accompagné de sa femme et ses enfants, dans un autre village. Trois ans après, son demi-frère est décédé. Cela a été un énorme et profond choc dans la famille. Depuis, Blerim soutient non seulement moralement mais aussi financièrement ses parents; et il est important de relever que pour cela il n'a jamais eu recours à aucune assistance communautaire.

Maintes procédures ont été engagées afin de régulariser la situation de Blerim en Suisse, sans succès. Sa famille et lui-même ont déjà subi une première séparation pendant huit ans; à cela s'ajoute la perte d'un fils et d'un frère; nous aimerions et souhaiterions de tout cœur épargner à cette famille un nouveau drame et qu'ils puissent enfin vivre tous ensemble dignement. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre de la maman de Blerim, ci-jointe.

Que pouvons-nous dire d'autre, sinon que nous espérons et prions que notre démarche trouve une fin heureuse et que la famille Llabjani puisse retrouver la paix.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous présentons nos plus vifs remerciements pour votre soutien et votre compréhension.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



p.o. Comité de Soutien
Blerim Llabjani
Marcia Gouffon

PETITION de soutien en faveur de M. Blerim LLABJANI

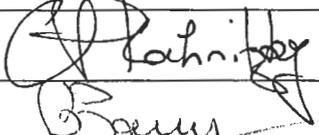
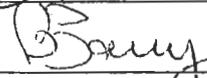
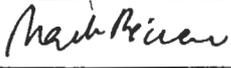
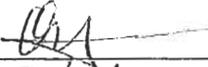
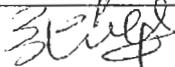
de la part de la communauté EPFL
à l'attention de M. le Conseiller d'Etat Philippe LEUBA
et du Conseil d'Etat vaudois

Blerim LLABJANI, 33 ans, vit en Suisse depuis 13 ans et travaille comme collaborateur en conciergerie au sein de l'EPFL depuis bientôt 5 ans. Il vient de recevoir un avis d'expulsion au 10 juin prochain.

L'histoire de Blerim est tragiquement kafkaïenne :

- Après 13 ans de séjour en Suisse, il doit être expulsé vers le Kosovo alors que toute sa famille proche vit dans le canton de Vaud, notamment son père depuis 40 ans. Deux de ses frères et une de ses sœurs ont obtenu la nationalité suisse. Parce que Blerim est resté au Kosovo afin de s'occuper de sa grand-mère malade, il n'a pu rejoindre sa famille qu'après le décès de celle-ci. Malheureusement, il avait alors dépassé l'âge fatidique de 18 ans qui lui aurait permis de bénéficier du regroupement familial, au même titre que ses frères et sœurs.
- Blerim est parfaitement intégré chez nous : il parle le français comme un vaudois, est unanimement apprécié de ses collègues et employeurs, n'a jamais requis l'aide sociale, n'a jamais eu affaire à la justice et soutient financièrement et moralement ses parents. Son renvoi au Kosovo, pays devenu étranger pour lui, non seulement l'enverrait vers l'inconnu et la précarité, mais priverait ses parents, qui vivent en Suisse, de son soutien et l'EPFL d'un travailleur consciencieux.
- Son seul « tort » : un divorce obtenu par son ex-épouse kosovare, avec permis C, après 3 mois de mariage, interprété par la justice comme la preuve d'un mariage blanc, ce que contestent formellement Blerim et ceux qui le connaissent.

Les membres de la communauté EPFL soussignés refusent que Blerim soit sanctionné pour s'être occupé de sa grand-mère et pour avoir été victime de son ex-épouse. Ils demandent au Conseil d'Etat de reconsidérer son cas et de ne pas exécuter son renvoi.

	Nom et prénom	Fonction à l'EPFL	Faculté	Signature
1	Lamunier Inès	Dir SAR. Prof	ENAC	
2	PALLUEL KOCHWITZKY LAURE	Adjointe section AR	ENAC	
3	BOUY Béatrice	Administratrice	ENAC	
4	MESSER Rosa-Maria	ce administrative SAR	ENAC	
5	Marta PIECZARA	assistante	ENAC	
6	ALISON WOLANSKI	DOCTORANTE	COM/ENAC	
7	A.P. VASSILOPOULOS	Research assistant	ENAC	
8	B.D. Manshadi	Ph.D. Student	ENAC	
9	ZHANG YE	Ph.D Student	ENAC	
10	Kaissa Omar	Phd. Student	ENAC	
11	Pedrazzini Yves	Senior Researcher	ENAC	